



ASSOCIATION LES GAIS LURONS  
Ecole Joséphine BOUCHER  
44 Route Uzelière  
38160 SAINT ROMANS

**REGLEMENT INTERIEUR  
2020/2021**

**1. ADMISSION**

La section **périscolaire** de l'association « **Les Gais Lurons** » est ouverte à tous les enfants de l'école élémentaire et maternelle.

**2. INSCRIPTION**

Les inscriptions se font en début d'année mais peuvent se faire en cours d'année.

Les parents doivent remplir une **fiche individuelle** d'inscription, une **fiche sanitaire**, s'acquitter de la **cotisation annuelle** et le règlement intérieur leur est remis. Toute inscription n'est validée que lors de la réception de l'**ENSEMBLE** de ces éléments (boîte aux lettres à l'entrée du parking de l'école ou lors des permanences).

Pour les maternelles, merci de cocher le tableau de présence situé à l'entrée des classes.

**3. LES TARIFS MENSUELS**

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
<b>Quotient familial</b>	<b>0 à 650</b>	<b>651 à 1000</b>	<b>1001 à 2000 et +</b>
<b>Forfait mois 1 enfant</b>	32 €	38€	39 €
<b>Forfait mois 2 enfants</b>	50 €	61 €	62 €
<b>Forfait mois 3 enfants</b>	66 €	77 €	78 €
<b>Tarif matin</b>	4 €	5 €	6 €
<b>Tarif midi</b>	2 €	3 €	4 €
<b>Tarif soir</b>	6 €	7 €	8 €

Concertant les forfaits matin, midi et soir : à partir de **6 fois** le forfait mois est appliqué.

Les frais sont déductibles de vos impôts pour **les enfants de moins de 6 ans**. Un reçu vous sera donné en fin d'année civile.

**4. COTISATION ANNUELLE**

Comme toute association, pour pouvoir bénéficier des prestations de celle-ci, les familles doivent s'acquitter d'**une adhésion**. A régler lors de la constitution du dossier d'inscription :

- 10 € pour 1 enfant
- 15 € à partir de 2 enfants

Cet argent servira notamment à renouveler le matériel pédagogique (Kapla, livres, jeux de société...).

**5. REGLEMENT FACTURES**

Les Facture sont établies le mois échu. Elles sont à régler avant le **15** de chaque mois. Si une facture reste impayée après le 15, l'enfant sera exclu la semaine suivante ! Règlement par **virement** conseillé (nom de l'enfant à préciser).

## **6. HORAIRES PERMANENCE ADMINISTRATIVE**

Christine FIORDALISI la secrétaire de l'association vous accueille :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h à 18h30** dans l'algéco.

Tout **règlement en espèces** doit obligatoirement se faire pendant ces permanences.

Une boîte aux lettres est à votre disposition pour les chèques.

## **7. HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL DES ENFANTS**

**Le matin : 7h-8h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)**

Les enfants sont accueillis dans les bâtiments préfabriqués situés à coté de l'école élémentaire.

**Le midi : 11h40-12h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)**

Les enfants sont accueillis dans la bibliothèque de l'école élémentaire.

**Le soir : 16h30-18h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)**

Les enfants sont accueillis dans les bâtiments préfabriqués, bibliothèque, city stade, cour, salle de musique de l'école élémentaire à partir de 18h00 les enfants sont à récupérer à la bibliothèque ou dans la cour de l'école.

**Tout retard des parents après cet horaire entraînera une pénalité de 15€.**

N° portable professionnel : 07 82 51 83 64

(À utiliser seulement en périodes scolaires).

Adresse e-mail : [lesgaislurons38@gmail.com](mailto:lesgaislurons38@gmail.com)

Le goûter est fourni par les parents (ex : compote et biscuits, **plus gourde**) qui doivent également prévoir un chapeau ou une casquette si besoin).

## **8. PERSONNEL ENCADRANT ET ACTIVITES PROPOSEES AUX ENFANTS**

Le personnel encadrant les enfants est composé d'un directeur Frédéric POIRIER (titulaire du BAFD) et d'animateurs(trices) :

- Laurence BOUCHET (titulaire du BAFA)
- Lydie GRANGE (titulaire du CAP petite enfance et du BAFA)
- Virginie GOUY-PAILLET (non diplômée)
- Steven DUNANT (BAFA en cours)
- Anaïs BRET (CAP petite enfance)...

Nos animateurs proposent aux enfants des activités :

- Art plastique (peinture, dessins, création)
- Bricolage (pâte à sel, création de petits objets à thèmes)
- Jeux de société
- Jeux de constructions kapla, k'nex
- Lecture, contes
- Jeux de plein air (ballon, raquettes)
- City stade
- Corde à sauter individuelle et collective
- Molkki...
- Pour les plus petits : dînette, circuits avec petites voitures, puzzles...

## **9. DISCIPLINE**

*Il est rappelé que les enfants accueillis à la garderie périscolaire doivent avoir des comportements et attitudes de respect et de politesse envers tous les adultes qui interviennent dans l'école mais aussi entre eux. De même ils doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.*

*Si le comportement d'un enfant perturbe gravement le fonctionnement du périscolaire un avertissement sera donné. Au bout de trois avertissements l'enfant ne sera plus admis au périscolaire « les gais lurons ».*

*Fait à St Romans le 25/06/2020*